

Charcuterie artisanale

Artisanat Alimentaire



Pourquoi voter FO ?

Parce que vous êtes notre préoccupation.

Parce que Force Ouvrière, dans la **branche de la charcuterie artisanale**, va de pair avec l'amélioration de votre pouvoir d'achat et de vos conditions de travail.

Pour en savoir plus sur les modalités et conditions de ces acquis, rendez-vous sur www.fgtafo.fr

GRILLE DE SALAIRES

Force Ouvrière veille, lors des négociations, à ce que la grille soit décrochée du SMIC et que les écarts entre les coefficients soient maintenus afin que les salariés de la branche aient de réelles perspectives d'évolution. Si la hausse du SMIC en juillet 2012 a rattrapé les premiers niveaux, FO négociera pour maintenir l'écart précédent (5 centimes au-dessus du SMIC pour le niveau 1).

PRÉVOYANCE

Le secteur de la charcuterie artisanale bénéficie de garanties décès et invalidité de 3^{ème} catégorie. Par ailleurs, ces garanties permettent aux enfants du salarié décédé ou du conjoint/concubin de bénéficier d'une rente jusqu'à 18 ans sans condition et 25 ans en cas d'étude.

FRAIS DE SANTÉ

Avec l'avenant n°8 à la CCN, la FGTA-FO a négocié et signé un accord de remboursement des frais de santé qui, pour 24 euros par mois pour le salarié, offre de très bonnes garanties.

Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche de la charcuterie artisanale.

Qu'attendre de l'avenir ?

Force Ouvrière s'engage :

- A ouvrir des négociations en vue de faire bénéficier les salariés de la branche d'un **13^{ème} mois**.
- Les salariés du secteur devraient pouvoir bénéficier de plus d'avantages sociaux. Ainsi, Force Ouvrière ouvrira dès 2013 des négociations afin de pouvoir les faire bénéficier de **chèques vacances**.
- A maintenir le premier niveau de la grille de salaires **au-dessus du SMIC**.



» Du 28 novembre au 12 décembre **VOTEZ FO** »

Force Ouvrière **représente vos intérêts**



www.info-tpe.fr